

# Un fait divers au XV<sup>e</sup> Siècle ou Notre-Dame-de-Trey

Labeur ardu, l'analyse des brèves notariales des xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles réserve souvent d'agréables surprises ou pose des problèmes plus ou moins difficiles sinon impossibles à résoudre. Ces actes, en effet, nous font revivre avec nos ancêtres; leurs mœurs, leur pauvreté ou leur richesse, leur généalogie même nous apparaissent nettement ou de manière assez imprécise selon les cas; nous constatons également que, dans les villages de notre région, quelques familles possèdent encore les maisons et les propriétés de leurs aïeux du Moyen âge finissant, tels les Garascio sur la limite des territoires de Sainte-Agnès et de Menton à Sainte-Lucie-les-Cabrolles; d'innombrables lieux-dits, beaucoup de noms d'églises et de chapelles nous révèlent par leur originalité une antiquité qui se perd quelquefois dans la nuit des temps alors que, bien souvent, on ne les retrouve plus aujourd'hui. Parfois aussi, certains notaires, remplissant également les fonctions de bayle ou podestà (à la fois maire et juge), enregistraient parmi leurs actes les interrogatoires judiciaires. Ce fut le cas de Jean de Porta, notaire et podestà de Monaco à la fin du xv<sup>e</sup> et au début du xvi<sup>e</sup> siècle, et c'est lui qui nous rapporte, précisément, le fait divers suivant (1).

I

## L'AGRESSION AU QUARTIER DIT « LO CEYSSI »

Poussés par un ardent désir de dévotion envers la Mère du Sauveur, six jeunes gens de Monaco, Benoît Berruti, Nicolosin Alhari, Jaume Boyrelli, Barthélemy Manquelli, Lambert Frassani et Pierre de Fontana Rossa surnommé « le tordu » (*u stortu*), décidèrent, à l'occasion de la Noël 1487, d'aller prier en la chapelle de Notre-Dame-de-Trey, sise sur le territoire de La Turbie.

Ce petit édifice religieux consistait alors en une salle voûtée de quelques mètres carrés, une porte en bois à claire-voie la fermait permettant aux fidèles de lancer aux pieds de l'antique statue de la Vierge quelques menues monnaies. Car on venait là en pèlerinage de toutes les communes avoisinantes et des âmes charitables ou reconnaissantes donnaient parfois des sommes plus ou moins importantes pour son entretien ou ses réparations; ainsi l'honorable Antoine de Campofregoso, qui habitait Monaco où il testa le 26 juillet 1486 par-devant maître Jean de Porta, légua-t-il à Notre-Dame-de-Trey (territoire de La Turbie) cinq sous de petite monnaie (2).

Quoi qu'il en soit, le 28 décembre, parvenus à La Turbie, au retour de leur pèlerinage ou même avant de l'avoir accompli, nos joveux rencontrèrent un voyageur, mis à la mode castillane, qui suivait la vieille voie romaine et se dirigeait vers l'Italie (3). Selon toute apparence, ce Castillan transportait une grosse somme à la Cour de Rome; bonne aubaine, pensa Berruti, le dépouiller en un tournant désert du chemin leur serait chose facile, six contre un, et nul ne connaîtrait jamais les coupables du mauvais coup... Mais que faisait-il de leur conscience? La lutte entre le bien et le mal ne dura pas longtemps, hélas! Benoît, qui portait ce prénom de si vilaine façon, eut tôt fait de convaincre ses compagnons, arrêta la mise en scène, fixa le rôle de chacun et l'on passa à l'action...

Beaucoup plus que de nos jours, le langage castillan ressemblait alors au dialecte monégasque. Nos bandits en herbe rejoignent donc le voyageur, entrent en conversation avec lui, prétendent faire avec lui la route jusqu'à Menton, manœuvrent de telle sorte que celui-ci accepte sans défiance leur compagnie. Et l'on dévale la pente qui, de La Turbie, mène au lieu-dit *lo ceyssi*, sur le territoire de Roquebrune (4), à l'embranchement du chemin conduisant à Monaco. En ce temps reculé, ce passage désert était un endroit idéal pour détrousser les voyageurs...

Au signal convenu, nos garnements sautent sur le Castillan, le rouent de coups sur tout le corps, lui arrachent ses bagages, le fouillent; il se défend de son mieux, crie, appelle à l'aide, mais nul ne vient; que voulez-vous qu'il fit contre six? Dans la lutte, le pauvre homme perd son bonnet qui tombe à terre. Malédiction! nos bandits, consternés, s'aperçoivent un peu tard qu'ils dépouillent un prêtre; sa tonsure cléricale confirme ses affirmations. Attaquer un laïque est une faute grave, mais, dans le cas présent, les voilà tous excommuniés par le fait même...

Surpris, ils hésitent quelques instants; certains voudraient peut-être en rester là; mais le maudit Benoît se ressaisit bien vite: tant pis, il faut en finir avec ce voyageur en le dépouillant entièrement malgré ses cris que nul n'entend, pense-t-il. Epuisé, le prêtre castillan git bientôt à terre, à demi assommé, tandis que les bandits s'enfuient avec leur butin: 20 écus

du roi, 13 écus « au soleil », 4 ducats castillans, 12 gros en menue monnaie, une pièce d'argent dite *decayrolo* valant un florin, soit en tout la valeur de 37 pièces d'or; à cela s'ajoutait sa cape noire, une partie de ses vêtements, ses manuscrits, son bréviaire, que sais-je encore?

Mais, d'assez loin, un cavalier avait vu l'agression et, à bride abattue, s'en était allé prévenir en son château de Monaco le seigneur Lambert de Grimaldi.

Nos gaillards, qui ne se doutaient de rien, avaient filé rapidement et, non loin de la chapelle de Notre-Dame-de-Carnolès, se partageaient les dépouilles du pauvre Castillan quand, tout à coup, le galop de plusieurs chevaux frappe leurs oreilles et les voilà environnés par des gens d'armes seigneuriaux. Que faire? aucune possibilité de fuite désormais, sauf pour Benoît Berruti qui, plus rusé que ses compagnons, disparut avec les ducats, la monnaie et le *decayrolo*... Les autres, effrayés, dégrisés et mesurant la gravité de leur mauvaise action, sont conduits dans le couvent de Carnolès et là acceptent de bonne grâce la remise de leur butin entre les mains des gens d'armes, espérant ainsi éviter des poursuites plus sévères. Mais ils ne s'en tirent pas à si bon compte! Et voilà nos voyous d'occasion ramenés entre les cavaliers à Monaco où le seigneur Lambert les condamne tous à une peine de 100 livres de Gènes, à part le plus jeune, Nicolosin Alhari, qui n'en paiera que 50.

Toutefois, ces allées et venues ont occupé plusieurs heures. Aussi est-ce vers le moment des vêpres seulement que le chapelain castillan se présente au château de Monaco avec le bayle de La Turbie, le secrétaire du gouverneur de Nice et diverses personnes de La Turbie plus ou moins témoins de l'agression et de la spoliation dont il a été victime. En présence de tout ce monde et de sa cour, le seigneur Lambert fait restituer à celui-ci tout ce que l'on a pu récupérer de ses biens, puis fait introduire les délinquants. Le prêtre a pitié de leur jeunesse et leur pardonne, puis, mains jointes et à genoux devant le seigneur, il le supplie de ne pas les poursuivre en justice. Lambert admire fort la mansuétude de la victime; cependant, il ne peut tolérer de pareilles agressions dans ses états; il doit donner un exemple et consent tout au plus à ne pas les emprisonner sur-le-champ pour un long temps. Et chacun rentre chez soi satisfait de cette décision raisonnable.

Mais, trois jours plus tard, le lundi 31 décembre, Martin, le nonce ou crieur public, proclame dans les rues du Rocher l'ordre aux coupables de se présenter dans la journée à la cour fiscale pour le paiement de leur amende. Sur le soir, à l'heure des complies, devant le notaire-podestà Jean de Porta, comparaissent Barthélemy Manquelli, Lambert Frassani, Jaume Boyrelli et Pierre de Fontana Rossa *u stortu*; oh! ils ne refusent pas d'acquiescer le montant de leur peine; toutefois, ils demandent l'indulgence du seigneur et la réduction de l'amende en raison de leur ignorance, alors que le principal coupable, leur meneur, Benoît Berruti, ne s'est même pas présenté, lui, pour répondre de son délit! A vrai dire, ce dernier prétendait se venger des dommages qu'il avait subi de la part de la nation castillane..., c'est du moins l'explication que fournissent les complices! Toute cette argumentation ne réussit à convaincre personne, bien sûr; alors, sur réquisition de maître Jean Garibaud, procureur fiscal de la Cour de Justice de Monaco, le podestà ordonna l'incarcération des coupables jusqu'à paiement total de l'amende. Quant à Nicolosin Alhari, il comparut à son tour le mercredi 2 janvier 1488, reconnut les faits et l'influence que Berruti avait exercé sur sa volonté. Le même jour, Pierre de Lisboa, son beau-frère, se porta garant pour lui, Antoine Oliva en fit autant pour Lambert Frassani, Bradella pour son fils Barthélemy Manquelli, Carlone Malavena pour Pierre *Stortu*, et cette constitution de caution se passa dans le magasin, devant les prisons du château de Monaco, en présence du barbier maître Manfredo Ramondo, de Guillon Boyrelli et Lambert Nere. Ainsi chacun serait tenu de payer jusqu'au dernier patac la peine méritée... Quant à Benoît Berruti, on dut plus tard le saisir et lui faire payer double ou triple amende...

Voilà comment se termina ce fait divers...

II

## NOTRE-DAME-DE-TREY

Jamais probablement je n'aurais évoqué cette agression ni le testament d'Antoine de Campofregoso si ces actes ne mentionnaient l'église Notre-Dame-de-Trey sise à La Turbie: *ecclesia beate marie de trey de turbia*.